



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2025-140

PUBLIÉ LE 20 AOÛT 2025

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2025-08-20-00001 - 20 08 25 DELEGATION DE SIGNATURE CESSION
CULHSM HARFLEUR (AFR) (2 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2025-08-20-00001

20 08 25 DELEGATION DE SIGNATURE CESSION
CULHSM HARFLEUR (AFR)

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Anne FREGER-LENIERE

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n°68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n°2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L.321-11 et R.321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine LE HAVRE SEINE METROPOLE, le 17 février 2020, après délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 25 novembre 2019, et délibération du Conseil Communautaire en date du 21 novembre 2019,

Considérant la délibération du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 7 mars 2025 (report), valant avenant au Programme d'Action Foncière de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole et la délibération de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole en date du 10 juillet 2025 (à vérifier),

Considérant le projet d'acte de vente établi par la SELARL « François GILLOT, Hélène GILLOT-COSSARD et Matthieu LEVILLY, notaires associés » titulaire d'un office notarial au HAVRE, 109 boulevard de Strasbourg, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Anne FREGER-LENIERE, Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susnommé, par lequel ledit Etablissement Public Foncier de Normandie procède à la cession au profit de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole dont le siège est au HAVRE, 19 rue Georges Braque, numéro Siren 200084952,

Des parcelles de terrain situées à HARFLEUR (76700) impasse des Prés, cadastrées :

- Section AC numéro 108 pour une contenance de 396 m² (3a 96ca),
- Section AC numéro 543 pour une contenance de 6.000 m² (60a 00ca),
- Et section AC numéro 115 pour une contenance de 12.394 m² (1ha 23a 94ca),

Moyennant le prix global de **CENT SOIXANTE SEPT MILLE VINGT QUATRE EUROS et VINGT DEUX CENTIMES Toutes Taxes Comprises (167.024.22 € TTC), valable jusqu'au 17 août 2025,** se décomposant en valeur foncière, frais et actualisation, soit un prix Hors Taxes de 139.186,85 Euros, auquel s'ajoute la TVA sur le prix total d'un montant de 27.837,37 Euros, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.




Article 2 : La présente décision est notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Établissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le
Le Directeur Général

Signé le 20-08-2025

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée, le
à Madame Anne FREGER-LENIERE

Signé le 20-08-2025

Bon pour acceptation

Anne FREGER

✓ Certified by  yousign